



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À :

-la déclaration d'intérêt général
-l'autorisation loi sur l'eau
pour la gestion des petits affluents amont du Lot

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de **Trentels, Monségur, Saint-Aubin, Condezaygues, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Boulens, Cazideroque, Dausse, Penne d'Agenais, Trémons et Saint-Georges du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018.**

Elle porte sur :

-la déclaration d'intérêt général,
-l'autorisation loi sur l'eau,
pour la gestion des petits affluents amont du Lot

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Trentels, Condezaygues et Dausse, **du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Trentels

**A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47140 Trentels**

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Jean Pierre Capdeville, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

à la mairie de condezaygues : le lundi 19 mars 2018 de 9h à 12h.

à la mairie de Trentels : le jeudi 05 avril de 9h à 12h.

à la mairie de Dausse : le vendredi 20 avril de 8h30 à 12h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de **Trentels, Condezaigues et Dausse** ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, délivrées par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au **SMAVLOT47 (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne)**, 47260 Castelmoron-sur-Lot (Tél : 05 53 88 79 88 Fax : 05 53 88 79 87 smavlot47@wanadoo.fr).

Agen, le 26 FEV. 2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT